

(Container)



Dithane™ DG 75 Fongicide

GROUPE	M	FONGICIDE
--------	---	-----------

POUR FRUITS, LÉGUMES, ARBRES ET ARBUSTES
D'ORNEMENT ET POMMES DE TERRE

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: mancozèbe 75,0 %
En granules dispersables

N° D'HOMOLOGATION 29221 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT **POISON**

DANGER—IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: : 2,5 kg – 20 kg

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

PEUT IRRITER LES YEUX, LE NEZ, LA GORGE ET LA PEAU.

PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION.

Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Tenir à l'écart du feu et des étincelles.

Porter des vêtements de protection conventionnels tels que combinaison, gants et lunettes étanches pendant le mélange, le chargement et l'application. Après avoir manipulé le produit, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément à l'eau et au savon avant de les remettre. Appliquer ce produit de façon à éviter d'exposer les travailleurs, d'autres personnes ou les animaux, soit directement, soit par l'intermédiaire de la dérive du brouillard.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas l'appliquer directement dans l'eau. Ne pas l'appliquer dans les endroits où il risque de ruisseler. Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive à partir des zones traitées.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des aliments pour les animaux ou les humains. Veiller à ce que le produit ne soit pas mouillé ou surchauffé pendant l'entreposage. Il peut être l'objet de modifications chimiques qui réduisent son efficacité en tant que fongicide et dégagent des vapeurs inflammables. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION

- 1) Vider complètement le sac dans la cuve du pulvérisateur.
- 2) Rendre le sac inutilisable.
- 3) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

4) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



Dithane™ DG 75 Fongicide

GROUPE	M	FONGICIDE
--------	---	-----------

POUR FRUITS, LÉGUMES, ARBRES ET ARBUSTES
D'ORNEMENT ET POMMES DE TERRE

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: mancozèbe 75,0 %
En granules dispersables

N° D'HOMOLOGATION 29221 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT **POISON**

DANGER-IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: : 2,5 kg – 20 kg

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

PEUT IRRITER LES YEUX, LE NEZ, LA GORGE ET LA PEAU.

PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION.

Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Tenir à l'écart du feu et des étincelles.

Porter des vêtements de protection conventionnels tels que combinaison, gants et lunettes étanches pendant le mélange, le chargement et l'application. Après avoir manipulé le produit, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément à l'eau et au savon avant de les remettre.

Appliquer ce produit de façon à éviter d'exposer les travailleurs, d'autres personnes ou les animaux, soit directement, soit par l'intermédiaire de la dérive du brouillard.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas l'appliquer directement dans l'eau. Ne pas l'appliquer dans les endroits où il risque de ruisseler. Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive à partir des zones traitées.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des aliments pour les animaux ou les humains. Veiller à ce que le produit ne soit pas mouillé ou surchauffé pendant l'entreposage. Il peut être l'objet de modifications chimiques qui réduisent son efficacité en tant que fongicide et dégagent des vapeurs inflammables. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION

- 1) Vider complètement le sac dans la cuve du pulvérisateur.
- 2) Rendre le sac inutilisable.
- 3) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

4) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide Dithane DG 75 se présente sous forme de poudre dispersables renfermant une combinaison de zinc ionique et de maneb. Il est recommandé pour la suppression d'un grand nombre de maladies importantes des plantes.

MODE D'EMPLOI

Le fongicide Dithane DG 75 doit être utilisé seulement selon les recommandations stipulées sur cette étiquette.

Pulvérisations

(Équipements terrestre ou aérien) - Utiliser la dose indiquée du fongicide Dithane DG 75 ; pour assurer une bonne couverture, appliquer de 200 à 1000 litres/hectare par voie terrestre, ou de 50 à 80 litres/hectare par avion. On peut ajouter au besoin un agent de dispersion/adhésif. Ajouter lentement le fongicide Dithane DG 75 à l'eau en agitant ou prémélanger à fond pour une pulvérisation concentrée ou aérienne. Le mélange doit être agité constamment pour maintenir le produit en suspension. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide National d'apprentissage Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral/provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes. Volume : Appliquer la dose recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50-80 litres par hectare. Ajouter lentement le fongicide Dithane DG 75 à l'eau en agitant ou prémélanger à fond pour une pulvérisation concentrée ou aérienne. Le mélange doit être agité constamment pour maintenir le produit en suspension. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de boire ou de manger. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

POMMES

Rouille de Virginie, tavelure, et rouille de coing, Utiliser 6,0 kg/ha. Appliquer conformément au calendrier de protection, du stade de la pointe verte au second traitement postfloral. Utiliser 5 kg/ha après le second traitement postfloral si le degré d'infestation par la tavelure est faible. Ce fongicide peut causer des dommages à la Golden Delicious. L'ajout d'un agent mouillant assurera une couverture plus uniforme et plus égale de votre produit de pulvérisation et permettra d'éviter la formation de résidus tachetés visibles. Ne pas nourrir le bétail avec la pulpe des pommes traitées. Ne pas faire paître le bétail dans les vergers traités. Ne pas appliquer moins de 45 jours avant la récolte.

Le fongicide Dithane DG 75 plus le fongicide Nustar™

Tavelure du pommier - Appliquer 3,0 kg du fongicide Dithane DG 75 par hectare plus 100 g du fongicide Nustar par hectare dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture complète.

Commencer les traitements entre le stade de la pointe verte et celui où les feuilles atteignent 15 mm (1/2 po) de longueur et les répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Utiliser l'intervalle le plus court pour les variétés particulièrement sensibles ou lorsque les conditions environnementales donnent lieu à de fréquentes périodes d'infection. Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison. Ne pas appliquer à moins de 77 jours avant la récolte. Lire et observer toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du fongicide Nustar. **Ne pas appliquer ce mélange en réservoir par voie aérienne.**

Le fongicide Dithane DG 75 plus le fongicide Vanguard* 75 WDG ou le fongicide Vanguard 75 WP

Tavelure du pommier - Appliquer 3,6 kg de le fongicide Dithane DG 75 par hectare plus 190 g de le fongicide Vanguard 75 WDG ou le fongicide Vanguard 75 WP par hectare. Appliquer à intervalles de 7 à 10 jours entre le stade de la pointe verte et la postfloraison. Ne pas appliquer moins de 72 jours précédent la récolte. Lire et observer toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du le fongicide Vanguard 75 WDG ou le fongicide Vanguard 75 WP. **Ne pas appliquer ce mélange en réservoir par voie aérienne.**

CAROTTES

Brûlures alternarienne et cercosporéenne – Utiliser 2,25 kg/ha. Commencer les applications dès que l'on signale la maladie dans la région; répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas manger ni donner aux animaux les parties aériennes traitées. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

CÉLERI

Brûlures cercosporéenne et septorienne - Utiliser de 2,25 à 3,25 kg/ha. Commencer les applications dans les plate-bandes dès la sortie des plants; répéter à intervalles de 3 à 5 jours dans les plate-bandes et de 7 jours après transplantation dans le champ. Éliminer les résidus par dépouillement, taille et lavage. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.

CONCOMBRES DE GRANDE CULTURE

Anthraxose, tache alternarienne, mildiou duveteux, pourriture noire et gale - Utiliser de 2,25 à 3,25 kg/ha. Appliquer lorsque les plants commencent à courir sur le sol ou sont menacés par la maladie. Répéter à intervalles de 5 à 7 jours au besoin. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.

GINSENG

Pour supprimer la brûlure de alternarienne. Utiliser 4,4 kg/ha du fongicide Dithane DG 75 dans 2,000 litres d'eau. Utiliser le produit dès l'apparition de la maladie et répéter les pulvérisations 5 fois à des intervalles de deux semaines dans le cadre d'un programme de vaporisation normal. Ne pas utiliser le produit à moins de 30 jours de la récolte. Ne pas donner du ginseng traité (racines ou feuilles) aux animaux.

OIGNONS (BULBE SEC)

Brûlure des feuilles, pourriture du col, mildiou duveteux et tache pourpre - Utiliser de 2,25 à 3,25 kg/ha. Commencer les applications dès que l'on signale la maladie dans la région et répéter tous les 7 à 10 jours. Ne pas traiter les bulbes à découvert. Ne pas appliquer sur les oignons verts destinés à être mis en bottes. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.

Le fongicide Dithane DG 75 plus le fongicide Rovral* WP ou le fongicide Rovral WDG

La brûlure des feuilles (Botrytis) et du mildiou – Appliquer 2,25-3,25 kg/ha du fongicide Dithane DG 75 plus 0,75 kg/ha de le fongicide Rovral WP ou du fongicide Rovral WDG. Traiter à raison de 300 à 500 litres d'eau par hectare. Il est suggéré d'ajouter un adjuvant ou surfactant non ionique afin d'augmenter l'efficacité du fongicide. Utiliser ce mélange en réservoir comme traitement préventif. Le traitement peut débuter vers la mi-juin ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Répéter les traitements à un intervalle de 7 à 10 jours. Ne pas appliquer ce mélange en réservoir moins de 15 jours avant la récolte. Lire et observer toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du Fongicide Rovral WP ou le fongicide Rovral WDG.

POMMES DE TERRE

Brûlure alternarienne et mildiou - Utiliser de 1,1 à 2,24 kg du fongicide Dithane DG 75 par hectare. Commencer les applications quand les plants ont atteint 10 à 15 cm de hauteur; répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Commencer avec la dose la plus faible et augmenter jusqu'à la dose maximale à mesure que le feuillage se développe. Peut être appliqué jusqu'à la veille de la récolte. Pendant les périodes humides qui favorisent le mildiou et/ou la croissance vigoureuse des cultures, les intervalles de pulvérisation peuvent être réduits à 5-6 jours.

Le fongicide Dithane DG 75 plus le fongicide Kocide® 2000

Pour supprimer la brûlure alternarienne et le mildiou sur les pommes de terre, appliquer tous les 7 à 10 jours, dès que les plantes ont 15 cm de haut et jusqu'à la récolte. Appliquer le fongicide Dithane DG 75 à 1,75 à 2,25 kg/ha plus le Kocide 2000 à raison de 0,80 à 1,6 kg/ha. Peut être appliqué jusqu'à la veille de la récolte. Lire et observer toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du Kocide 2000.

Le fongicide Dithane DG 75 plus le fongicide Curzate® 60 DF

Pour supprimer le mildiou (*Phytophthora infestans*), appliquer 1,35 – 1,6 kg par hectare de fongicide Dithane DG 75 plus 225 grammes par hectare de fongicide Curzate 60 DF. Commencer le traitement lorsque les conditions locales laissent présager une infestation par le mildiou de la pomme de terre.

Répéter les applications à intervalles de 5 à 7 jours. Ne pas effectuer plus de 7 applications par culture. Ne pas appliquer moins de 8 jours avant la récolte. Utiliser un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète : 200 à 1 000 L/ha. Lire et observer toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du fongicide Curzate 60 DF. **Ne pas appliquer ce mélange en réservoir par voie aérienne.**

TOMATES DE SERRE

Pour supprimer la brûlure alternarienne, le mildiou et la tache septorienne, utiliser 2,4 kg de fongicide Dithane DG 75 par hectare. Répéter le traitement tous les 7 à 12 jours afin de prévenir l'infection des nouvelles pousses. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

TOMATES DE GRANDE CULTURE

Brûlure alternarienne et mildiou, tache grise (*Stemphyllium*) et anthracnose - Utiliser de 1,75 à 3,25 kg/ha. Commencer les applications dès que l'on signale la maladie dans la région et répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Utiliser la dose la plus faible sur les jeunes plants et la plus forte sur les plants adultes. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

BETTERAVES À SUCRE

Tache cercosporéenne - Utiliser 2,25 kg de fongicide Dithane DG 75 par hectare. Commencer les applications dès que la culture est menacée par la maladie et répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas manger ni donner aux animaux les parties aériennes traitées. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte.

GÉNÉVRIER, THUYA, DOUGLAS TAXIFOLIÉ

Brûlure à *Coryneum*, brûlure à *Keithia*, dépérissement, rhabdocline du douglas - Appliquer de 2,75 à 3,5 kg dans 1000 L d'eau. Pulvériser à intervalles de 10 à 14 jours en avril, en mai et au début de juin pour prévenir l'infection des nouvelles pousses. Ne s'emploie pas sur les arbres ornementaux ou dans les pépinières d'arbres ornementaux.

CHÊNE, FRÊNE, PLATANE OCCIDENTAL

Anthracnose (*Gloeosporium* spp.) - Appliquer de 2,75 à 3,5 kg dans 1000 L d'eau. Pulvériser à intervalles de 10 à 14 jours en commençant immédiatement avant le début de la floraison et répéter tant que dure le temps humide au printemps. Ne s'emploie pas sur les arbres ornementaux ou dans les pépinières d'arbres ornementaux.

PIN

Rouge cryptogamique (*Lophodermium*) - Appliquer 2,5 kg dans 1000 L d'eau. Pulvériser toutes les 2 ou 3 semaines au cours des mois de juillet, août et septembre. Ne s'emploie pas sur les arbres ornementaux ou dans les pépinières d'arbres ornementaux.

AUBÈPINE

Pourriture sclérotique (*Diplocarpon* spp.) - Appliquer de 2,75 à 3,5 kg dans 1000 L d'eau. Vaporiser à intervalle de 10-14 jours selon le besoin et commencer avec le début de la floraison dans le printemps.

HOUX

Algue, brûlure (*Phytophthora ilicis*) - Appliquer de 1,8 à 2,5 kg dans 1000 L d'eau. Vaporiser selon le besoin surtout pendant le temps humide. Ne pas traiter près de la récolte pour empêcher l'apparition de résidus visibles.

LIERRE

Tache foliaire (*Hedera* spp) - Appliquer de 1,25 à 2,5 kg dans 1000 L d'eau. Vaporiser selon le besoin surtout pendant le temps humide.

BLÉ (toute variété, y compris le blé dur)

Pour la suppression des taches sombres, de Septoria (blotch) et de la rouille des feuilles. Première pulvérisation: Utiliser 1,1 kg/ha aux stades de croissance Feeks 1-3/Zadocks 12-21, lorsque le blé se trouve entre le stade trois feuilles et le tallage. Et/ou une pulvérisation ultérieure: Utiliser 2,25 kg/ha aux stades de croissance Feeks 10,5/Zadoks 59, après la sortie complète de la tête mais avant la floraison (stade d'écimage). Pour la pulvérisation terrestre utilisant des buses plates, utiliser 100 litres d'eau/ha à une pression de 345 kPa. Utiliser 40 litres d'eau/ha pour les pulvérisations aériennes. Ne pas utiliser le produit plus de deux fois au cours d'une même saison ou à moins de 40 jours avant la récolte.

ATTENTION: Ne pas mettre en pacage un champ traité ou couper pour faire du foin. Il n'existe pas suffisamment de données permettant de justifier une telle utilisation.

CANTALOUPS, CITROUILLES, COURGES, MELONS ET PASTÈQUES

Pour supprimer le Mildiou Duveteux, l'Anthraxose, la Gale, la Rouille des Tiges Gommeuses et l'Alternaria. Utiliser le fongicide Dithane DG 75 à raison de 1,10 à 3,25 kg/ha dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture adéquate. Commencer les applications lorsque les coulons commencent à se former ou dès les premiers signes de la maladie, et répéter toutes les semaines. Pulvériser directement pour assurer la couverture totale des surfaces supérieures et inférieures des feuilles. Ne pas appliquer ce produit à moins de 14 jours avant la récolte.

TABAC DE SERRE

Pour supprimer la moisissure bleue, appliquer de 50 à 100 grammes de fongicide Dithane DG 75 dans 25 à 50 litres d'eau, et appliquer sur 100 mètres carrés. Pulvériser les jeunes plantes afin de les mouiller sans écoulement. Commencer à pulvériser lorsque les plantes ont un diamètre de 1,5 cm, et, ensuite, deux fois par semaine jusqu'au moment de la transplantation.

LENTILLES

Pour la suppression de l'anthraxose et de la brûlure ascochytiq, appliquer le fongicide Dithane DG 75 à raison de 2,25 kg/ha. Traiter une première fois avant la floraison, lorsque les inflorescences sont visibles. Répéter 10 à 14 jours plus tard, entre le début et le milieu de la floraison, mais avant la couverture des rangs. Si les conditions de développement de la maladie persistent, procéder à une troisième application 10 à 14 jours plus tard. Ne pas dépasser trois applications de fongicide Dithane DG 75 par saison. Application par voie terrestre à l'aide de buses à jet plat : utiliser 100-200 litres d'eau/ha à une pression de 275 à 345 kPa. Épandage aérien : utiliser 40 litres d'eau par hectare. Délai d'attente avant récolte : 35 jours.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Corteva Agriscience Canada Company ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Corteva Agriscience Canada Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI**CHÈVREFEUILLE**

Pour traiter la brûlure du chèvrefeuille (*Herpobasidium deformans*). Utiliser en vaporisation foliaire diluée. Application par voie terrestre. Maximum de 3 applications par année. Commencer l'application au stade de la pointe verte ou débourrement, jusqu'au stade de la feuille verte d'un demi-pouce. Répéter à intervalles de 10 à 14 jours. Appliquer à raison de 2 kilogrammes de fongicide Dithane DG 75 par 1 000 litres d'eau.

LUZERNE CULTIVÉE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES

Pour la suppression de la tache des feuilles et des tiges, appliquer avant l'apparition de 50 % de la floraison. Appliquer le fongicide Dithane DG 75 à raison de 1,46 kg/ha, sans dépasser 3 applications par année. Répéter 7 à 10 jours après la première application et 10 jours après la seconde application. Ne pas employer pour l'alimentation humaine ou animale. Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou comme fourrage. Ne pas utiliser sur les cultures de germes de luzerne destinées à l'alimentation humaine. Ne pas utiliser les restes de la culture de semences pour l'alimentation animale.

BULBES D'OIGNONS SECS

Charbon de l'oignon (*Urocysti cepulae*) – Ne pas dépasser une application par saison. Appliquer de 4,4 à 8,8 kg/ha de fongicide Dithane DG 75 en granules dans les sillons, au moment de l'ensemencement. Ne pas appliquer dans les 100 jours qui précèdent la récolte.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, le fongicide Dithane DG 75 du groupe M. Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide Dithane DG 75 et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides ou bactéricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides ou aux bactéricides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide Dithane DG 75 ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides ou bactéricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides ou bactéricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides ou bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local es interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées. Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.